Rapport de la Commission de gestion au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains

sur le préavis n°29 du 30 septembre 2004 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2003.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie le 26 octobre 2004, afin d'analyser le préavis mentionné ci-dessus. Les membres suivants étaient présents: Mesdames et Messieurs Angéloz Guy, Balet Laurence, Botteron Heidi, Chapuis Jean-Pierre, Cousin Jean-Marc, Ehinger Stéphanie, Martin Albert, Pernet Jean-Marc, Romon Georgette, Weissbrodt Françoise et la soussignée Présidente.

La commission de gestion a pris connaissance des réponses de la Municipalité aux observations formulées dans son rapport sur l'exercice 2003. Elle émet les commentaires suivants:

Observation 1

L'inquiétude de la commission concerne surtout les installations électriques vétustes, et elle souhaite que des contrôles se fassent régulièrement.

Observation 5

La commission a pris bonne note de l'étude initiée par la Municipalité en faisant le recensement général aussi bien des besoins que des possibilités en locaux communaux.

Cependant elle espère que cette étude aboutira, pour le service du contrôle des habitants, à une réelle solution pour un espace plus grand et plus adéquat, et ceci dans un futur pas trop lointain.

En conclusion et sous réserve des remarques ci-dessus, la commission de gestion, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'ensemble du préavis n° 29 du 30 septembre 2004, tel que présenté par la Municipalité.

Irène Keller-Richner Présidente de la Commission de gestion

Yverdon-les-Bains, le 17 novembre 2004